

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-055
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

PUBLIÉ LE
22 MAI 2025
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de M Gilles HEYBECK de du service Voies Publiques du 21/05/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de **travaux de réfection partielle de chaussée**, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit selon l'avancement du chantier :

**Du 26 mai 2025 au 28 mai 2025,
Rue du Moulin,**

Réglementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Réglementation 4.03.02 : Stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise du chantier

Directives :

L'accès des riverains sera maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

Une déviation de la circulation sera mise en place par la rue de Dime et la rue Albert Zimmer.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

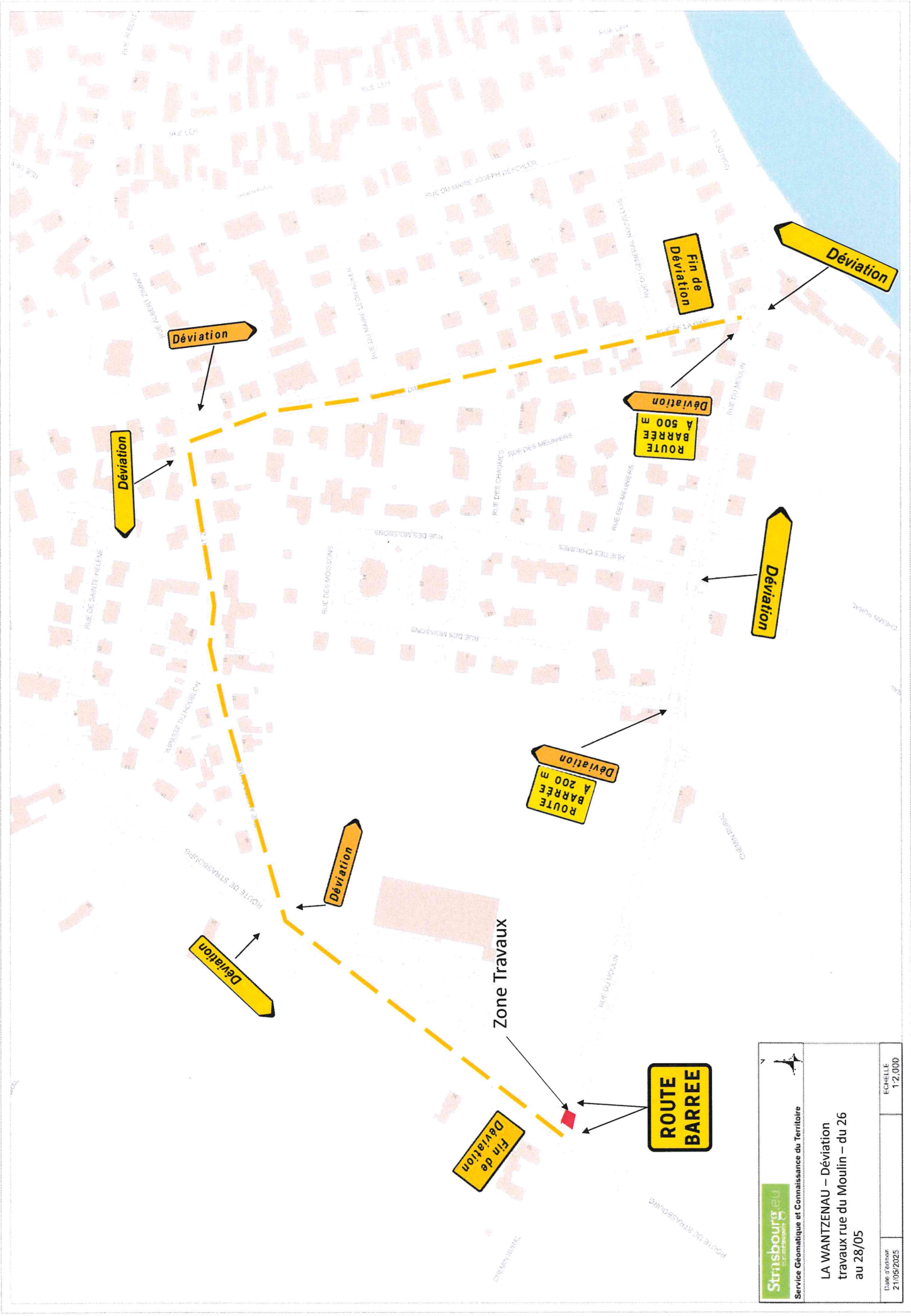
Article 5: Copie de la présente sera adressée à :


- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Gilles HEYBECK du service Voies Publiques,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le **21 MAI 2025**

La Maire,
Michèle KANNENGIESER





 Service Géomatique et Connaissance du Territoire	LA WANTZENAU – Déviation travaux rue du Moulin – du 26 au 28/05	ÉCHELLE 1:2.000
		Date d'émission 21/05/2025